

La préparation à la pair-aidance s'articule autour de trois modules principaux, consacrés à trois axes thématiques : le rôle de pair, la communication dans l'exercice de cette fonction et la mise en œuvre de l'approche au sein des organisations sociales. PHOTO : SHUTTERSTOCK

Accompagner grâce à l'expérience : opportunités et conditions

DOSSIER Cet été, huit organisations sociales ont mis en place la pair-aidance à Berne, Bienne, Neuchâtel et dans le canton de Glaris. Les personnes touchées par la pauvreté (les pairs) ont suivi au préalable une formation continue à la Haute école spécialisée bernoise afin de prendre conscience de leur savoir expérientiel, de réfléchir à leur futur rôle d'accompagnement et se l'approprier.

En Suisse, de nombreuses personnes touchées par la pauvreté ne recourent pas aux prestations d'aide auxquelles elles auraient droit. Selon la recherche, 20 à 40 % des personnes éligibles y renoncent. Les raisons sont multiples : la honte, le manque de confiance envers les autorités, une connaissance insuffisante des aides existantes ou encore l'absence de dispositifs de soutien facilement accessibles. La pair-aidance vise précisément à lever ces obstacles en réduisant le sentiment de honte, en favorisant l'identification avec les pairs spécialement formés à cet effet et en atténuant les rapports hiérarchiques. Les pairs, qui vivent ou ont vécu eux-mêmes une situation de pauvreté, accompagnent d'autres personnes concernées après avoir suivi une formation spécifique. Ils les soutiennent dans une relation d'égal à égal afin de les aider à surmonter les difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Critères de qualité et conditions

Dès 2019, la Plateforme nationale contre la pauvreté a reconnu la nécessité d'accorder une place croissante aux processus participatifs dans les politiques de lutte contre la pauvreté. Elle a donc confié plusieurs mandats afin d'élaborer les bases nécessaires à la promotion de processus participatifs. Pour exploiter pleinement leur potentiel, il est également indispensable de créer des espaces d'apprentissage destinés à la fois aux personnes touchées par la pauvreté et aux professionnel-le-s afin de leur permettre d'exercer leurs compétences participatives sans devoir passer immédiatement à l'action. À ce jour, des formations continues en pair-aidance étaient proposées dans le domaine de la psychiatrie et, ponctuellement, dans celui de la lutte contre la pauvreté. S'appuyant sur ces expériences, une équipe de recherche de la Haute école spécialisée bernoise a développé, en collaboration avec des pairs, une formation continue qui leur est destinée. Les personnes de référence au sein des différentes organisations sociales ont, quant à elles, bénéficié d'une préparation distincte.

Conception de la formation continue

Cette formation continue repose sur le concept intitulé « Accompagner grâce à l'expérience – une formation continue à la pair-aidance, par et pour les personnes ayant fait l'expérience de la pauvreté ». Conçue pour s'appuyer sur les ressources existantes, les expériences et connaissances des pairs, elle tient également compte de la diversité de leurs parcours. L'objectif est de les préparer à leur futur rôle, de les amener à réfléchir à leur vécu de la pauvreté et de clarifier ensemble les questions essentielles liées aux tâches, aux rôles, aux attentes, aux processus et aux limites de leur intervention. Les modules préparatoires ont été composés de quatre ateliers réunissant les pairs, ainsi que de rencontres d'échange entre les professionnel-le-s des organisations participantes et les pairs. Ils visaient à

préciser les contenus, à favoriser la compréhension et la mise en œuvre de la pair-aidance dans le contexte propre à chaque organisation, ainsi qu'à définir les contenus de la formation spécialisée. Ils ont été suivis de trois modules principaux articulés autour de trois axes thématiques : le rôle du pair, la communication dans l'exercice de cette fonction et la mise en œuvre de l'approche au sein des organisations sociales.

Entre les modules, des accompagnements individuels ont été proposés afin de permettre aux pairs de réfléchir aux contenus des modules principaux et d'aborder leurs questions spécifiques. Les modules de suivi avaient pour objectif d'accompagner les pairs durant leur activité au sein des organisations sociales. À l'heure actuelle, ils comprennent deux ateliers de réflexion, des possibilités d'échanges autogérés à l'échelle locale, des entretiens individuels, ainsi que des visites d'observation entre pairs. L'accent est mis sur l'apprentissage mutuel à partir des expériences, tant positives que négatives, des pairs, des organisations sociales et des équipes de recherche, ainsi que sur le développement continu des compétences expérientielles et professionnelles des pairs.

Enseignements tirés de la formation continue

Cette formation continue montre que les personnes concernées par la pauvreté (les pairs) disposent d'un précieux savoir expérientiel. L'un de ses objectifs est précisément de les aider à prendre conscience de ces connaissances, y compris des stratégies qu'elles ont développées pour faire face aux difficultés. Elle privilégie la réflexion autour des expériences vécues, indépendamment du fait que les participant-e-s aient déjà exercé ou non une activité de pair-aidance.

Au fil de la formation continue, la confiance mutuelle a progressivement été renforcée, tout comme la volonté des participant-e-s de partager leurs propres expériences. Cette évolution a été favorisée par le cadre mis en place. Chaque module débutait par un déjeuner pris en commun, offrant un moment propice aux échanges informels. La structure des modules s'est également révélée pertinente : deux séquences de travail de 1h30, chacune consacrée à un thème spécifique, séparées par une pause avec collation et boissons. Enfin, la diversité des méthodes pédagogiques – travaux en groupe, présentations et échanges en séance plénière, exercices individuels, ainsi qu'accompagnement personnalisé entre les trois modules principaux – s'est avérée particulièrement adaptée, car elle répondait au souhait des pairs de bénéficier d'un apprentissage varié, favorisant les échanges. Cette approche permet, d'une part, de répondre aux préoccupations de chaque participant-e, tout en tenant compte de la diversité des parcours et expériences individuelles. D'autre part, le partage des enseignements en séance plénière a favorisé un transfert de connaissances fondé sur l'expérience, tout en suscitant de nouvelles pistes de réflexion et de discussion. Les pairs ont également mis en lumière, tant entre eux qu'auprès de l'équipe de recherche, certains « angles morts » de la pair-aidance. Au sein de l'un des groupes de travail, la nécessité de créer un lieu de rencontre local autogéré par les pairs est ainsi apparue, leur permettant d'échanger directement sur les expériences acquises dans l'exercice de cette fonction. Cette proposition a ensuite été intégrée au concept de pair-aidance.

La formation continue a mis en évidence plusieurs défis liés à la mise en place de la pair-aidance, qui ont été abordés tout au long des modules :

Quelle est la relation entre le savoir expérientiel des pairs et le savoir professionnel des intervenant-e-s ? Les pairs savent, par expérience, ce que signifie vivre dans la pauvreté. Forts de ce savoir directement issu de leur vécu, ils entrent en relation avec les personnes concernées d'une manière différente de celle des professionnel-le-s, ce qui leur permet d'instaurer plus facilement un climat de confiance et de les accompagner au plus près de leur réalité quotidienne. Il est essentiel de reconnaître et de mettre en valeur à la fois le savoir expérientiel des pairs et les connaissances professionnelles des intervenant-e-s, car ces deux formes de savoir sont complémentaires. L'un des pairs a d'ailleurs illustré cette complémentarité par l'image d'un pont : les pairs occupent une position intermédiaire entre les personnes touchées par la pauvreté en quête de soutien et les organisations sociales, qui cherchent à les atteindre et à les accompagner.

Rémunération

Il est admis que les pairs doivent être rémunérés pour leur travail. Toutefois, cette rémunération constitue un défi supplémentaire pour les pairs bénéficiant de l'aide sociale. En raison des différences entre les politiques cantonales en matière d'aide sociale, certaines villes prévoient des dispositions dérogatoires concernant les franchises applicables dans le cadre de projets de recherche, tandis que d'autres n'en prévoient pas. Il en résulte une inégalité de traitement entre des pairs qui exercent pourtant la même activité d'accompagnement. Cette question a été abordée au cas par cas avec les pairs concernés ainsi qu'avec les professionnel-le-s du travail social, afin que cette différence de traitement ne porte pas atteinte à leur motivation. Il s'agit toutefois d'un défi qui devra être relevé dans le cadre des politiques sociales.

Une formation continue destinée aux professionnel-le-s des organisations participantes est également essentielle. Elle a été dispensée dans le cadre de réunions organisées tant avec les pairs que séparément. Ces échanges ont porté sur la mise en œuvre du concept de pair-aidance à l'échelle locale, ainsi que sur les contenus de la formation continue. À l'avenir, il serait souhaitable de proposer une formation conjointe aux deux groupes cibles. Cela suppose toutefois de clarifier au préalable les questions liées aux ressources humaines et au temps disponible. Plusieurs professionnel-le-s ont d'ailleurs exprimé le souhait de bénéficier d'une telle formation. ■

Patrizia Moser, Emanuela Chiapparini, Debora Turuani, Kevin Bitsch
BFH Travail social

Projet de recherche

Publication

LE PROJET DE RECHERCHE

Le projet de recherche en cours, intitulé « Pair-aidance pour et par les personnes touchées par la pauvreté : concept, mise en œuvre et effets », est mené par la Haute école spécialisée bernoise (BFH) avec le soutien du Fonds national suisse (FNS). Il étudie le développement du concept, sa mise en œuvre et les effets de la pair-aidance sur l'accès aux offres de soutien et sur le bien-être des personnes en situation de pauvreté. Depuis août 2026, huit organisations sociales situées à Berne, Bienne, Neuchâtel et dans le canton de Glaris mettent en place progressivement la pair-aidance, une démarche accompagnée et évaluée par l'équipe de recherche de la BFH.